

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS FONDEYRE
du lundi 18 mai 2015**

Présidée par M. Thierry BONNIER, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne

Présents :

Mme Martine SUSSET, Toulouse Métropole accompagnée de Mmes Sabine CHARDAVOINE, service environnement et de Nathalie LIBOUREL, service risques majeurs de la commune de Toulouse
M. Frédéric GALLARD, service environnement du conseil départemental
M. Julien STERN, ESSO SAF
Mme Frédérique DUQUENNE, ESSO SAF
M. Albert VARLET, salarié ESSO SAF
M. Christophe ALLEGRI, STCM
M. Raphaël MARCHAND, STCM
M. Florian WOROPAJ, salarié STCM
M. Rémi CANDELORO, salarié STCM
M. Marc EYCHENNE, CCI Toulouse
Mme Carine BARIN, Yeo International
Mme Cécile FAURE, société Norbert Dentressangle
M. Christian HERMOSILLA, comité de quartier Nord Minimes – Barrière de Paris
M. Serge BAGGI, comité de quartier Nord Minimes – Barrière de Paris
M. Claude MARQUIE, comité de quartier des Ponts-Jumeaux
M. Alain POUGET, FNE Midi-Pyrénées
Mme Elsa VERGNES, DREAL
M. David SABATIER, DREAL
Mme Sandrine GAU, DREAL
M. Eric LOISEL, DREAL
Mme Valérie BAUTHIAN, préfecture, SPMI
M. Pierre DE LAENDER, SIRACED PC
M. Jean-Michel COVIN, SDIS
M. Fulvio INCARVAIA, DIRECCTE
M. Bernard GORET, DIRSO

Excusés :

M. Bernard FARJOUNEL et Mme DUBLANCHET, CCI Toulouse
M. Christophe HALLIDAY, salarié ESSO SAF
M. Alain RIVIERE, FNE Midi-Pyrénées
M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne ou son représentant
M. le délégué territorial de l'Agence régionale de santé de Midi-Pyrénées ou son représentant

Absents :

M. Bertrand SERP et M. Romuald PAGNUCCO, représentants le maire de Toulouse
Mme Marie-Claude FARCY et M. Jean-Michel FABRE, représentants le président du conseil départemental de la Haute-Garonne
M. Loïc CARIO et M. Jean-Paul AUDOUARD, VNF
M. Thierry CHINETTE, société Norbert Dentressangle
M. Dominique BRUDY, Yéo International
M. Gérard GERVOIS, comité de quartier Ginestous-Sesquières et M. Marcel MARTIN, comité de quartier des Sept-Deniers
M. Pierre FOURASTIE, comité de quartier de Lalande

ORDRE DU JOUR :

- 1) Commission de suivi de sites Fondeyre : présentation, élection des membres du bureau (1 membre par collège), échanges sur le projet de règlement intérieur et sur le programme de travail 2015.
- 2) Plan de prévention des risques technologiques autour des établissements Esso et STCM : périmètre d'étude, modalités de concertation et d'association, programme de travail 2015.
- 3) Information des riverains sur les risques du dépôt Esso. Présentation de la plaquette 2015.
- 4) Exercice PPI Esso.
- 5) Questions diverses

La séance est ouverte à 15 heures10.

- 1) Commission de suivi de site Fondeyre : présentation, élection des membres du bureau (1 membre par collège), échanges sur le projet de règlement intérieur et sur le programme de travail 2015.

M. BONNIER rappelle que le classement SEVESO de la société STCM a motivé la création de cette nouvelle CSS, dédiée spécifiquement aux sociétés ESSO et STCM.

Le compte-rendu de la réunion de la CSS Nord Toulouse du 8 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres qui y participaient.

M. SABATIER (DREAL) présente la démarche de création de la CSS Fondeyre par arrêté préfectoral et précise sa composition.

Pour composer le bureau de la CSS, chaque collège élit un de ses membres : Mme Martine SUSSET (Toulouse Métropole) pour le collège collectivités, M. Julien STERN (Esso) pour le collège exploitants et M. Florian WOROPAJ (STCM) pour le collège salariés.

Pour le collège des riverains, 2 candidats se proposent : Mme BARIN (Yéo International) et M. Serge BAGGI (Comité de quartier Nord Minimes). M. Serge BAGGI est désigné par 9 voix contre 6 voix pour représenter le collège des riverains.

Le préfet est désigné d'office pour le collège Etat et prend la présidence du bureau.

M. SABATIER rappelle les missions du bureau et présente le projet de règlement intérieur.

Mme VERGNES (DREAL) indique que ce règlement intérieur constitue une nouveauté pour les CSS de Midi-Pyrénées. Elle souligne la notion de quorum, nécessaire aux votes en séance, et invite les membres à exprimer leurs éventuelles observations.

Aucune observation sur ce projet de règlement intérieur n'est émise par les membres de la CSS.

M. SABATIER indique, ensuite, qu'une réunion PPRT précédée d'une visite des deux sites aura lieu le 22 juin 2015. Une seconde séance se tiendra le 4 septembre et une réunion spécifique consacrée aux bilans annuels sera programmée au dernier trimestre 2015.

Mme VERGNES précise que ce programme pourra être complété au besoin.

2) Plan de prévention des risques technologiques autour des établissements ESSO et STCM : périmètre d'étude, modalités de concertation et d'association, programme de travail 2015.

M. SABATIER présente la démarche d'élaboration du PPRT réalisée à partir d'études techniques. Les effets toxiques, thermiques et de surpression sont étudiés. Les personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT regroupent la commune de Toulouse, Toulouse Métropole, le SMEAT (syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine), le conseil départemental, le conseil régional, SNCF réseaux, les exploitants à l'origine du risque et la CSS dans son intégralité. La concertation permet de mettre des données à la disposition de tous et d'échanger sur ces dernières notamment lors d'une réunion publique.

Une rencontre a eu lieu le 12 mai 2015 entre les services instructeurs et Toulouse Métropole pour partager le recensement des enjeux concernés par ce PPRT. Ces enjeux seront présentés lors de la CSS du 22 juin ainsi que les études de danger des deux sites. Des investigations complémentaires seront menées entre juin et août 2015.

Mme BARIN (société Yéo International) s'interroge sur l'évaluation du foncier.

Mme VERGNES répond que la mise à jour de l'évaluation du foncier par les services des Domaines ne concerne pas tous les bâtiments déjà évalués en 2010, mais uniquement ceux pour lesquels les niveaux d'aléas justifieront de se poser la question de la délimitation de secteurs de mesures foncières.

M. POUGET (FNE) rappelle que la notion de périmètre est fondamentale.

M. SABATIER indique que le périmètre d'étude maximal a été envisagé, et que le périmètre d'exposition aux risques sera certainement plus restreint, dans tous les cas inférieur au périmètre du PPRT ESSO approuvé en 2010.

Mme VERGNES précise que les périmètres d'études et de risque ne sont pas les mêmes.

3) Information des riverains sur les risques du dépôt ESSO. Présentation de la plaquette 2015.

M. DE LAENDER (SIRACED-PC) présente la nouvelle plaquette PPI ESSO. Elle a été distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains et mis à la disposition dans les mairies de quartier.

M. STERN présente ensuite les risques liés au dépôt ESSO mentionnés dans la plaquette dont les effets les plus graves sont issus d'une explosion d'un nuage de gaz consécutif à un épandage dans la cuvette essence.

Mme BARIN exprime son étonnement quant au changement des instructions de sécurité transmises à la population, qui sont actuellement d'évacuer, alors qu'un confinement était auparavant recommandé.

M. DE LAENDER confirme que les consignes sont identiques depuis 2009 et préconisent une évacuation en cas de danger.

M. HERMOSILLA (comité de quartier Nord Minimes) évoque la possibilité de formation d'un nuage toxique suite à un incendie sur le site STCM qui n'est pas mentionné dans la plaquette. De plus, la plaquette n'est distribuée que dans la zone décrite alors qu'un tel nuage pourrait en dépasser les limites.

M. SABATIER répond que le dépôt Esso ne peut pas générer de nuage toxique. Il indique également que cette plaquette concerne uniquement le site Esso.

Mme VERGNES précise que la création d'une brochure commune Esso/STCM est une piste qui sera étudiée après la présentation des études de dangers en juin.

M. POUGET s'inquiète des difficultés d'évacuation pour les riverains âgés ou handicapés.

M. DE LAENDER répond que cette prise en charge relève des services de secours.

Mme BARIN constate que la sonnerie d'alerte actuelle peut correspondre à deux risques différents et insiste sur la diffusion d'une plaquette commune.

Mme SUSSET (Toulouse métropole) précise que la commune de Toulouse a demandé aux personnes âgées ou en difficulté de se signaler afin de les recenser.

4) Exercice PPI Esso

M. DE LAENDER informe les membres qu'un exercice de terrain est prévu le mardi 26 mai à 14 heures 30. L'information sera communiquée par affichage et par voie de presse, et une réunion de retour d'expérience est prévue.

M. HERMOSILLA indique que lors du dernier incendie dans une entreprise voisine, les agents GDF ne connaissaient pas l'emplacement des vannes de sectionnement du réseau d'alimentation en gaz pour la zone. Il estime que ces derniers devraient être conviés à l'exercice.

Mme VERGNES propose de relayer sur la base de données étayées ces éléments à GRDF. Cependant elle rappelle que le sectionnement du réseau d'alimentation peut se faire à différents endroits selon la stratégie d'intervention retenue par GRDF.

M. BONNIER ajoute que la cohérence entre les PPI d'Esso et de STCM est primordiale afin que le voisinage puisse réagir de façon adéquate en cas d'accident.

5) Questions diverses

M. MARCHAND (société STCM) souhaite participer à l'exercice du 26 mai.

M. STERN rappelle qu'il s'agira de tester les modalités d'alerte mais qu'il n'y aura pas d'évacuation.

M. DE LAENDER indique que les entreprises riveraines peuvent profiter de l'exercice pour tester leur propre plan d'évacuation s'ils le souhaitent.

La séance est levée à 16 heures 15.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER